



# L'Entrepot(e)s (11/17 ans)

Secteur Jeunes de la Mairie de La Teste de Buch

## Accompagnement à la scolarité CONTRAT D'ENGAGEMENT

Année scolaire 2023/2024

### Extrait de la « Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité »

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'École. Il se propose, par des stratégies diversifiées :

- > D'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- > D'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- > De valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- > D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.
- >

**NOM ET Prénom :**

**Établissement scolaire :**

**Classe :**



**M, Mme** .....  
**Responsable(s) légal(e)(aux) de**  
.....

Nous demandons l'inscription de notre enfant à l'accompagnement à la scolarité.

Je m'engage / Nous nous engageons à :

- ✓ Lui poser régulièrement des questions sur ce qu'il apprend au collège et à manifester notre intérêt,
- ✓ Fournir aux accompagnateurs les codes d'accès élève du Logiciel Pronote,
- ✓ Rencontrer l'équipe d'animation pour des rencontres individuelles ou collectives pour le suivi et l'évaluation de l'accompagnement,
- ✓ **Prévenir si notre enfant ne peut pas se rendre à une séance d'accompagnement à la scolarité,**
- ✓ Accompagner notre enfant à s'organiser (principalement en début d'année) en préparant les documents (livres, cahiers de leçons) nécessaires au bon déroulement des devoirs.
- ✓ A remplir la fiche « repérage des besoins », qui servira de point de départ à l'accompagnement du jeune.
- ✓ **Se rendre disponible, deux fois par an (à la fin de chaque trimestre), pour débriefer la période d'accompagnement à la scolarité du jeune.**

Date, ..... / ..... / .....

Signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

**Nom et prénom de**  
**l'adhérent :** .....

Je m'inscris à l'accompagnement à la scolarité

Je m'engage à :

- ✓ Venir régulièrement aux séances,
- ✓ Me montrer disponible pour les activités qui me sont proposées,
- ✓ Avoir en ma possession les codes d'accès élève au logiciel Pronote,
- ✓ Etre à l'écoute des conseils de l'équipe d'animation,
- ✓ Prévenir l'équipe d'animation, en cas d'absence,
- ✓ A remplir la fiche « repérage des besoins », pour permettre à l'adhérent de travailler ses compétences,
- ✓ Se rendre disponible, trois fois par an (à la fin de chaque trimestre), pour débriefer la période d'accompagnement à la scolarité, accompagné du ou des représentants légal(aux).
- ✓ **Emmener les documents (livres, cahiers de leçons) nécessaires au bon déroulement la séance.**

Date, ..... / ..... / .....

Signature :

## Les accompagnateurs à la scolarité :

Nous nous engageons à :

- ✓ Accompagner ..... dans sa scolarité (aide aux devoirs ; méthodologie ; accompagnement sur les stages de découvertes professionnelles),
- ✓ Organiser des activités culturelles qui favorisent les apprentissages,
- ✓ Mettre à disposition des ressources numériques et papiers (livres scolaires, dictionnaires...),
- ✓ Rencontrer les responsables légaux de l'adhérent et organiser des rencontres collectives pour le suivi et l'évaluation de l'accompagnement,
- ✓ Faire le lien avec l'établissement scolaire :
  - **CPE**.....
  - **Professeur Principal**.....
- ✓ Organiser les séances les :
  - **Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 16 heures à 18 heures.**
  - **Mercredis 12h30 à 18 heures.**

Date, ..... / ..... / .....

Signature :

## Le Collège Henri Dheurle (Pour les élèves scolarisés dans cet établissement) :

S'engage à :

- ✓ Faciliter l'accès au cahier de texte numérique des élèves à l'équipe d'animation du secteur Jeunes l'Entrepot(e)s pour le suivi des jeunes concernés,
- ✓ Faciliter des rencontres ou échanges entre l'équipe d'animation les CPE et les professeurs principaux des jeunes inscrits à l'accompagnement,
- ✓ Promouvoir l'offre de l'accompagnement à la scolarité au sein du Collège et le cas échéant proposer cet accompagnement aux jeunes qui en auraient besoin, en complément des dispositifs proposés par le collège.

Date, ..... / ..... / .....

Signature :



## Le calendrier hebdomadaire :

- Lundis** de ..... heures à.....heures,
- Mardis** de ..... heures à.....heures,
- Mercredis** (*horaires libres en parallèle de l'accueil de loisirs*),
- Jeudis** de ..... heures à.....heures,
- Vendredis** de ..... heures à.....heures.

## Organisation et démarche :

Les séances ont lieu de 16h à 18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi, les jeunes qui le souhaitent peuvent nous rejoindre à partir de 12h30, avec possibilité de manger sur le site Jean de Grailly, avec les animateurs. Le repas est à fournir par les responsables légaux.

Ce calendrier est valable sur la période scolaire. Les vendredis veilles de vacances scolaires et les périodes de congés, l'accompagnement n'aura pas lieu.

L'accompagnement à la scolarité doit permettre aux jeunes d'acquérir des méthodes et une organisation pour réussir ce parcours scolaire. **Il est important de comprendre que les accompagnateurs ne feront pas à la place des jeunes, et que sur le temps qui nous sera imparti, il ne sera pas possible -et ce n'est pas l'objectif- de faire les devoirs dans leur ensemble. Nous travaillerons sur l'acquisition de méthodes en autogestion.**

## Des stages de découvertes professionnelles :

Comme l'année dernière, nous vous proposons d'accompagner les jeunes, sur des stages de découvertes professionnelles, par le dispositif Pass 'Métiers de la Chambre des Commerces et de l'Industrie. A partir de la quatrième et de leurs 14 ans les jeunes peuvent bénéficier de cet accompagnement. Nous pouvons aider à chercher une entreprise, initier au CV et à la lettre de motivation et faire le suivi de plusieurs stages.

<https://bordeauxgironde.cci.fr/Formation/Choisir-l-apprentissage/Pass-metiers-un-stage-pour-decouvrir-l-entreprise>